

Yvelines à gauche



«Toute société qui prétend assurer aux hommes la Liberté, doit commencer par leur garantir l'existence »

Léon Blum

 Journal d'information des socialistes des Yvelines

7- Avril 2006

Numéro spécial Contrat Première Embauche

« J'aime m'engager... »

Rencontre avec M; Papa-Wally Danfakha, maire-adjoint des Mureaux en charge de l'éducation et du périscolaire, enseignant, syndicaliste et militant...

Français d'origine du Sénégal, Papa-Wally Danfakha, maire-adjoint des Mureaux en charge de l'éducation et du périscolaire est professeur de lettres histoire en section professionnelle au lycée polyvalent Jacques de Vaucanson des Mureaux.

Il est aussi syndicaliste CGT, membre de l'union locale des Mureaux ; président de EMERGENCES, un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) pour femmes avec enfants d'au moins trois ans, Secrétaire de section du PS, secrétaire fédéral à l'éducation, recherche, sport, culture.



YaG: Novembre 2005 : les jeunes des banlieues en révolte contre le peu de cas qui est fait de leur vie. Mars 2006 les motifs d'espoir ne fleurissent pas. Tes élèves se sentent-ils malgré tout concernés par le CPE ?

Les élèves des deux lycées des Mureaux sont très actifs dans le mouvement anti CPE : grèves suivies de blocus, marches jusqu'à la mairie où ils ont été reçus par le maire et moi-même qui avons répondu à leur demande de prêt d'une salle pour leurs assemblées générales, déplacements à Paris pour manifester. Mes élèves qui préparent un diplôme professionnel vont bientôt entrer dans la vie active ; ils se sont donc sentis concernés par le Cpe qui ne leur offre que précarité et insécurité.

YAG: Les ZEP sont critiquées, leur efficacité contestée : quelle est réellement la situation ?

J'enseigne dans un lycée classé en ZEP. Les Zones d'Education Prioritaire mises en place en 1981 par les socialistes ont pour objectif de favoriser la réussite scolaire d'élèves en grande fragilité, vivant dans des territoires cumulant des difficultés sociales, économiques, culturelles... Il s'agit d'attribuer plus de moyens aux établissements classés en ZEP avec des effectifs moins nombreux dans les classes. Cette création s'inscrit dans le contexte des politiques de discrimination positive et concerne un élève sur cinq. Le bilan qui en a été fait montre que même si les résultats attendus n'ont pas été obtenus, sans l'éducation prioritaire, la situation des élèves les plus en difficulté se serait aggravée. Aujourd'hui la politique de la droite est de casser l'éducation prioritaire. M Sarkozy a parlé de dépôt de bilan pour les ZEP. Même s'il a été désavoué par le ministre de l'éducation nationale, la réforme Gilles de Robien pour la rentrée prochaine marque une politique de renoncement à l'ambitieux objectif de lutte contre l'échec scolaire, de l'égal accès au savoir pour tous les élèves. En créant le label ambition réussite, seulement 250 collèges dont 7 dans les Yvelines (4 à Mantes, 1 à Trappes, Chanteloup, les Mureaux) bénéficieront de moyens supplémentaires qui seront retirés aux 600 autres. C'est déshabiller Pierre pour habiller Paul. Et sous trois ans, des établissements seront amenés à sortir du dispositif, donc à perdre des moyens importants. On voit bien que plutôt d'un plan de relance, le gouvernement se livre à une politique de casse des ZEP. Casser, c'est le dénominateur commun de toutes les politiques initiées par la droite depuis 2002 dans tous les secteurs.

Yag :Violence et établissements scolaires : en réalité qu'en est-il ?

La violence dans les écoles est une réalité qu'il faut combattre. Ce n'est pas en mettant des policiers dans les établissements, en réduisant le nombre de surveillants, de conseillers d'éducation, en supprimant les emplois jeunes, comme le fait le gouvernement depuis 2002, qu'on arrivera à lutter efficacement contre la violence.

Le projet socialiste sur l'école doit s'engager à ce que des moyens supplémentaires soient affectés aux écoles pour un meilleur encadrement des élèves afin de favoriser le vivre ensemble aussi bien dans l'école que dans la Cité.



Le Parti socialiste demande l'abrogation du CPE

Les députés membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté, mercredi, à l'Assemblée nationale, une proposition de loi abrogeant le contrat première embauche et relative à la négociation sur l'insertion des jeunes dans l'emploi.

Article premier

L'article 8 de la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 relative à l'égalité des chances est abrogé.

Article 2

Il est créé une Conférence nationale pour l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes.

Elle associe l'Etat, les régions, les organisations syndicales représentatives de salariés et d'employeurs, les organisations syndicales étudiantes et lycéennes, les organisations syndicales représentatives des salariés du secteur de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur.

Elle a pour mission de formuler des propositions pour réduire le chômage et la précarité des jeunes, pour assurer aux jeunes les conditions d'orientation ou de réorientation et de formation qualifiante leur permettant d'accéder à l'emploi durable, pour faire du contrat de travail à durée indéterminée le socle du droit du travail et pour assurer la sécurisation des parcours professionnels.

Article 3

I - Une large négociation avec l'ensemble des partenaires concernés est engagée.

II – La négociation pourra définir les mesures de suivi, d'adaptation, de formation de nature à favoriser la conclusion d'un contrat à durée indéterminée en vue d'assurer l'insertion professionnelle durable des jeunes. La négociation préciserà en particulier les conditions dans lesquelles ces actions seront définies au bénéfice des personnes de seize à vingt-six ans engagées dans la vie active et dont le niveau de qualification est inférieur ou équivalent à un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement général, technologique ou professionnel.

III – La négociation pourra définir les mesures assurant l'insertion ou la réinsertion professionnelle des jeunes et leur permettant d'acquérir un diplôme ou un titre à finalité professionnelle, une qualification professionnelle reconnue.

IV – L'ordonnance n°2005-893 du 2 août 2005 relative au contrat « nouvelles embauches » est abrogée. Une négociation entre les partenaires sociaux est engagée sur les conditions de requalification et de sécurisation juridique des contrats signés.

V - Le montant des cotisations sociales des entreprises pourra être modulé en fonction de l'effort d'insertion durable effectué par celles-ci au bénéfice des jeunes de 16 à 26 ans et du nombre d'emplois précaires.

Article 4

En cas de conclusion d'un accord, à l'issue de la négociation prévue à l'article 3, l'Etat contribuera, au regard de l'effort consenti par l'employeur et dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat, au financement des actions d'orientation, d'accompagnement professionnel ainsi que des actions de formation et de validation des acquis de l'expérience nécessaires à la réalisation du projet professionnel du jeune.

Article 5

Les charges pour l'Etat et les organismes de sécurité sociale résultant de l'application des dispositions de la présente proposition de loi sont compensées à due concurrence par la majoration des droits prévus aux articles 575 et 575A du code général des impôts et par la création d'une taxe additionnelle à ces droits.

Questions à Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale

Les socialistes réclamaient une nouvelle lecture au Parlement. D'une certaine manière, c'est ce que vous avez obtenu ?

Oui, il est clair que Jacques Chirac a été obligé de reculer. Mais nous ne savons pas quand cette nouvelle discussion parlementaire va intervenir, et tant que le CPE n'est pas abrogé, le climat continue à se dégrader et il y a un risque de radicalisation. La défense de l'intérêt national et de la cohésion du pays aurait dû conduire le président de la République à agir plus vite et à prendre vraiment ses responsabilités. Pas de cette façon ridicule. La France est aujourd'hui en pleine crise de régime : une loi promulguée, non appliquée et que l'on va corriger par une nouvelle loi, un Premier ministre dessaisi, M. Villepin, et un Premier virtuel, M. Sarkozy, un gouvernement qui en pleine tempête abandonne ses pouvoirs à un parti politique, l'UMP.

Pourquoi dans votre proposition de loi limiter l'aspect propositionnel aux jeunes les plus en difficulté ?

Parce que nous ne voulons pas faire comme Villepin. Sur la problématique sécurisation des parcours professionnels, il faut laisser place à la négociation. Mais en même temps, il y a l'urgence : les 150 000 jeunes qui chaque année sortent du système scolaire sans aucune qualification ni diplôme et pour lesquels l'insertion dans l'entreprise est difficile. Nous proposons pour eux un contrat en alternance qui leur permettrait de remettre le pied à l'étrier puis de déboucher sur un contrat durable. Cela passe par un accompagnement et une qualification. L'entreprise qui procéderait à cette action serait soutenue de façon spécifique.



Le Mouvement des Jeunes socialistes en appelle aux élus locaux

Le gouvernement a décidé de poursuivre le rapport de force avec les anti-cpe dont les rangs ne cessent de s'élargir de jour en jour. Pour lui, toutes les cautions sont bonnes : ainsi, après « les jeunes de banlieues sont pour le cpe », nous avons droit au « les petits patrons ont besoin du cpe ». Le MJS a décidé d'enfoncer le clou et, pour acculer encore plus le gouvernement, de lancer un appel aux collectivités territoriales. Le principe de libre administration des collectivités territoriales, inscrit dans la constitution, ainsi que le code des marchés publics, donnent aux collectivités des marges de manoeuvre par rapport à une application éventuelle du CPE. Le MJS lance donc un appel aux élus locaux pour qu'ils prennent des mesures permettant de faire obstacle au CPE.

D'ores et déjà, le Conseil régional Provence-Alpes-Côtes-d'Azur et le Conseil général du Gers sont signataires de cet appel.

Les élus doivent s'investir et montrer une fois de plus qu'il y a bien une différence entre la droite et la gauche!



Mouvement des Jeunes Socialistes
10, rue de Solférino - 75007 Paris -
Tél. : 01.45.56.79.99 - Fax :
01.45.56.77.66
sbn@mjsfrance.org

Adhérez maintenant !



Pourquoi adhérer au Parti socialiste ?

Pour participer à l'élaboration du projet des socialistes pour 2007

Des états généraux du projet sont lancés et de nombreux débats-forums sont organisés dans toute la France.

Le projet sera définitivement ratifié le 17 juin après le vote de l'ensemble des adhérents.

Pour battre Sarkozy et Villepin

Le rôle du Parti socialiste et de ses militants est de mettre tout en œuvre pour qu'un coup d'arrêt soit donné à la politique de casse sociale conduite par la Droite depuis 4 ans. Dans tous les domaines, la situation s'est dégradée et les différents gouvernements de Droite ont conduit à une situation de désespérance sociale.

Pour désigner le/la candidat(e) à l'élection présidentielle Ce sont les adhérents du parti socialiste qui désigneront par un vote en novembre 2006 le candidat ou la candidate du parti socialiste à l'élection présidentielle de 2007.

Pourquoi adhérer avant le 1er juin ?

Le 1er juin est la date limite d'adhésion pour participer au vote de désignation du candidat à l'élection présidentielle (6 mois d'ancienneté sont requis). Bien sûr il sera encore possible d'adhérer au parti socialiste après le premier juin.

Combien coûte l'adhésion ?

Jusqu'au 1er juin pour tous les nouveaux adhérents, la cotisation pour toute l'année 2006 est de 20€. Les années suivantes le coût de l'adhésion varie selon les barèmes fixés par chaque section.

Comment adhérer ?

Vous pouvez prendre contact avec la fédération des Yvelines qui enregistrera votre adhésion et vous mettra en relation avec la section socialiste la plus proche de votre domicile.
Fédération des Yvelines du Parti socialiste-Tél.: 01.34.92.01.85

Par courrier : en précisant vos noms, prénoms, adresse, numéro de téléphone et éventuellement email et en joignant à ce courrier un chèque de 20€ à l'ordre du Parti socialiste, service adhésions, 10 rue de Solférino, 75007 Paris.

Immédiatement et en moins de 2 minutes sur www parti-socialiste.fr/adherer/ :

Après avoir rempli le formulaire en ligne vous pourrez régler votre cotisation 2006 par carte bancaire.

Immédiatement par téléphone : 0810 77 2007

Un téléopérateur enregistrera votre demande d'adhésion et vous indiquera la démarche à suivre pour acquitter votre cotisation.

4 avril : un succès

Une semaine après l'incroyable succès de la manifestation du 28 mars qui avait rassemblé plus de deux millions et demi de personnes, les syndicats de salariés, étudiants et lycéens ont réédité l'exploit ! Cette fois ce sont plus de trois millions de jeunes et moins jeunes qui sont descendus dans les rues des grandes agglomérations françaises. Preuve que la déclaration du 30 mars du chef de l'Etat n'a pas apaisé les craintes : elle les a attisés.

Non à la police dans les lycées

La demande, mercredi 30 mars, du ministre de l'Education Nationale aux recteurs de recourir à la police pour débloquent les lycées est vécue comme une provocation qui ne fera que renforcer la détermination des grévistes.

C'est pourquoi la fédération des Yvelines du PS condamne cette volonté de Gilles de Robien d'utiliser de la violence devant et dans les établissements scolaires.
L'apaisement des tensions passe par le retrait du CPE.

Pour nous joindre

Par courrier :

Yvelines à Gauche
Fédération des Yvelines
du Parti socialiste
47 rue Aristide Briand
78 130 Les Mureaux
Tél.: 01.34.92.01.85

Par mail :

yvelinesagauche@voilà.fr

Directeur de publication Patrick Malivet.
Numéro spécial CPE réalisé par Jacques Chesnais et Martine Gavelle.